

**Direction générale  
de l'enseignement supérieur  
et de l'insertion professionnelle**

**Direction générale  
de la recherche et de l'innovation**

**Service de la coordination des  
stratégies de l'enseignement  
supérieur et de la recherche**

Sous-direction du pilotage  
stratégique et des territoires

DDA1 n° D2022-002472

Affaire suivie par  
Caroline Censier-Calmus  
Tél. : 01 55 55 86 21  
Mobile : 06 18 29 00 43

caroline.censier-calmus@enseignement  
sup.gouv.fr

1, rue Descartes  
75231 Paris cedex 05

Paris, le 24 mars 2022


Destinataires *in fine*

**Objet : Qualification Discipline rare de la Musique appliquée aux arts visuels**

Au vu du dossier déposé par la communauté d'étude Musique appliquée aux arts visuels, des réponses apportées par la communauté d'étude Musique appliquée aux arts visuels aux questions posées par le comité de pilotage Disciplines rares, **décision a été prise de qualifier la Musique appliquée aux arts visuels de Discipline rare en statut d'observation, afin de pouvoir mieux apprécier le développement de la partie recherche.**

Cette qualification de la Musique appliquée aux arts visuels en tant que discipline rare en statut d'observation entraîne un suivi, ainsi qu'une révision du respect des critères de définition Disciplines rares, à l'issue de laquelle sera décidé de l'inscription de la Musique appliquée aux arts visuels à la cartographie des Disciplines rares.

Le chef de service de la coordination des  
stratégies de l'enseignement supérieur et de la  
recherche

  
Sébastien Chevalier

**Destinataires :**  
Jean-Marc Serre

**Copie à :**

Anne-Sophie Barthez  
Claire Giry, Sébastien Chevalier  
Mohammed Benlahsen, Philippe Casella, Christine Chojnacki, Valérie Fromentin,  
Paul Indelicato, Martina Knoop, Jean-Michel Verdier